

Il souffre d'un cancer de la prostate

Votre conjoint est traité pour un cancer de la prostate. Qu'est-ce qui va changer dans votre couple?

Une ablation de la prostate entraîne une impossibilité de procréation et très souvent un phénomène d'impuissance. Celle-ci peut être temporaire et se limiter à quelques mois ou perdurer. En tant que partenaire, il convient d'en parler avec votre compagnon avant l'opération. Ne le laissez pas se mettre en tête de refuser l'intervention chirurgicale pour ce motif.

Pour remédier aux difficultés d'érection après l'opération, sachez qu'il existe des traitements assez efficaces.

- Il peut s'agir de médicaments vasodilatateurs, d'injections intra-caverneuses que votre conjoint peut effectuer lui-même sans douleur, ou de prothèses.
- N'hésitez pas à évoquer ces différentes méthodes avec votre proche et à en parler au médecin.
- Enfin, si vous souhaitez avoir un enfant, sachez que vous pouvez toujours demander au médecin, avant l'opération, quelles sont les alternatives qui existent pour envisager une insémination artificielle.